



ARRÊTÉ

ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

2021-12-30-01-AC

Nous, Michel DELAGRANGE, Maire d'ANGICOURT,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

Vu, le Code de la Route,

Considérant l'entreprise VERDAD – TSA 70011 – Chez Sogelink –69134 DARDILLY Cédex, va procéder à une création branchement assainissement et eau - représentée par Madame POILET Sophie, 7 rue de Tourteaucourt.

ARRÊTE

- Article 1er :** Des restrictions de circulation seront imposées 7 rue de Tourteaucourt à partir du 3 janvier 2022 pour une durée de 15 jours calendaires.
- Article 2 :** Les restrictions de circulation consisteront en :
- **Interdiction de circuler**, véhicules légers et poids lourds pour la journée du 03 janvier 2022
 - Interdiction de stationner, véhicules légers et poids lourds.
 - Interdiction de dépasser les véhicules légers et poids lourds.
 -
- Article 4 :** Il ne devra pas être fait obstruction à la circulation des véhicules de services d'incendie et de secours.
- Article 5 :** L'entreprise VERDAD adjudicatrice des travaux assurera la mise en place de la signalisation.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la Brigade de Brenouille,
 - Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Liancourt,
 - L'entreprise VERDAD

Il sera en outre publié et affiché

Le 30 décembre 2021

Le Maire,

Michel DELAGRANGE


Monsieur FREMONT
Maire Adjoint